



BS.26-08-037 AF
août 2026

NÉGOCIATIONS CATÉGORIELLES : ACCORD VALIDÉ

L'« Accord PNC sur les conditions de travail et le produit » a été valablement signé par l'Intersyndicale SNPNC/UNSA PNC et l'UNAC.

Malgré le contexte que nous connaissons tous depuis des mois, les nombreuses réunions de travail entre le SNPNC/ l'UNSA PNC et l'UNAC, ont porté leurs fruits pour aboutir à la conclusion de cet accord, permettant de nettes améliorations, dont les mesures ont été développées dans notre précédent tract (voir BS.26-08-036).



Parmi ces mesures, il nous semble nécessaire de détailler dans cette publication l'incidence de la revalorisation des Primes de Vol par Heure Créditée (PV HC).



Rémunération

mesures applicables au 1^{er} octobre 2026

► Revalorisation du coefficient PV (Prime de Vol) par HC (heure Créditée) rémunérée

Nous avons calculé pour vous les gains moyens estimés en fonction des profils PNC.

Gain mensuel estimé par profil PNC Moyen-Courrier : +0,035 passant de 1,08 à 1,115

Emploi	Anc.	Classe	Éch.	65 HDV (86 PV)	70 HDV (93 PV)	75 HDV (100 PV)	80 HDV (106 PV)	85 HDV (113 PV)
Hôtesse/Steward	7 ans	3e classe	3	+42 €	+45 €	+49 €	+52 €	+55 €
Hôtesse/Steward	10 ans	2e classe	4	+48 €	+52 €	+56 €	+60 €	+63 €
Hôtesse/Steward	15 ans	1re classe	6	+58 €	+62 €	+67 €	+71 €	+76 €
Hôtesse/Steward	20 ans	Hors classe	7	+62 €	+67 €	+71 €	+76 €	+81 €
Hôtesse/Steward	25 ans	Hors classe	9	+67 €	+72 €	+77 €	+82 €	+87 €
Hôtesse/Steward	30 ans	Hors classe	10	+68 €	+73 €	+78 €	+83 €	+89 €
Chef de cabine	10 ans	2e classe	4	+59 €	+64 €	+68 €	+73 €	+77 €
Chef de cabine	15 ans	1re classe	6	+67 €	+72 €	+77 €	+83 €	+88 €
Chef de cabine	20 ans	Hors classe	7	+72 €	+78 €	+83 €	+89 €	+95 €
Chef de cabine	25 ans	Hors classe	9	+75 €	+81 €	+87 €	+92 €	+98 €
Chef de cabine	30 ans	Hors classe	10	+76 €	+82 €	+88 €	+94 €	+100 €

Ces estimations sont établies à partir du programme de vols Air France de juin 2026. Communiquées à titre indicatif, elles sont susceptibles de varier selon les horaires effectivement réalisés et les règles d'utilisation applicables au PNC.



Gain mensuel estimé par profil PNC Long-Courrier +0,03 passant de 1,07 à 1,10

Emploi	Anc.	Classe	Éch.	65 HDV (99 PV)	70 HDV (106 PV)	75 HDV (113 PV)	80 HDV (121 PV)	85 HDV (128 PV)
Hôtesse/Steward	7 ans	3e classe	3	+42 €	+45 €	+48 €	+51 €	+54 €
Hôtesse/Steward	10 ans	2e classe	4	+48 €	+52 €	+55 €	+59 €	+62 €
Hôtesse/Steward	15 ans	1re classe	6	+58 €	+62 €	+66 €	+70 €	+74 €
Hôtesse/Steward	20 ans	Hors classe	7	+62 €	+66 €	+71 €	+75 €	+80 €
Hôtesse/Steward	25 ans	Hors classe	9	+66 €	+71 €	+76 €	+81 €	+86 €
Hôtesse/Steward	30 ans	Hors classe	10	+67 €	+72 €	+77 €	+82 €	+87 €
Chef de cabine	10 ans	2e classe	4	+59 €	+63 €	+67 €	+72 €	+76 €
Chef de cabine	15 ans	1re classe	6	+67 €	+72 €	+77 €	+82 €	+87 €
Chef de cabine	20 ans	Hors classe	7	+72 €	+77 €	+83 €	+88 €	+93 €
Chef de cabine	25 ans	Hors classe	9	+75 €	+80 €	+86 €	+91 €	+97 €
Chef de cabine	30 ans	Hors classe	10	+76 €	+82 €	+87 €	+93 €	+99 €
Chef de cabine principal	20 ans	1re classe	7	+72 €	+77 €	+83 €	+88 €	+93 €
Chef de cabine principal	25 ans	Hors classe	9	+76 €	+82 €	+88 €	+93 €	+99 €
Chef de cabine principal	30 ans	Hors classe	10	+78 €	+84 €	+89 €	+95 €	+101 €

Ces estimations sont établies à partir du programme de vols Air France de juin 2026. Communiquées à titre indicatif, elles sont susceptibles de varier selon les horaires effectivement réalisés et les règles d'utilisation applicables au PNC.

Rappel de la composition de la rémunération* PNC

► **Notre rémunération comprend une partie fixe et une partie variable.** Ces 2 parties constituent notre garantie mensuelle de rémunération, auxquelles s'ajoutent d'éventuelles heures supplémentaires et Primes de Vol au-delà du minimum garanti (85 PV sur MC et 95,8 sur LC), en fonction de l'activité réalisée.

► **Les heures créditées (HC) se traduisent en Primes de Vol (PV)**

Désormais, sur LC : 1 heure créditée (HC) = 1,10 Prime de Vol (iso 1,07) et sur MC : 1 heure créditée (HC) = 1,115 (iso 1,08).

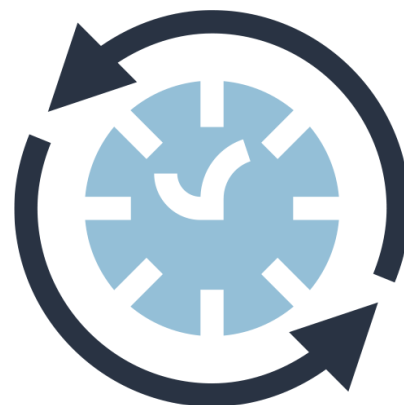
C'est bien la revalorisation de ces valeurs qui permet les augmentations sur la partie variable dès lors que vous dépassez le Minimum Garanti. Grâce à l'augmentation de ce coefficient (qui n'avait pas évolué depuis 2008), nous atteignons plus vite le nombre de PV.

*Voir nos livrets «Comprendre sa rémunération» pour les PNC LC (<https://snpsc.org/documents/2025/09/livret-remuneration-long-courrier-sept-25.pdf/>) et pour les PNC MC (<https://snpsc.org/documents/2025/09/remuneration-moyen-courrier.pdf/>)

Pourquoi ces coefficients sont différents sur LC et MC ?

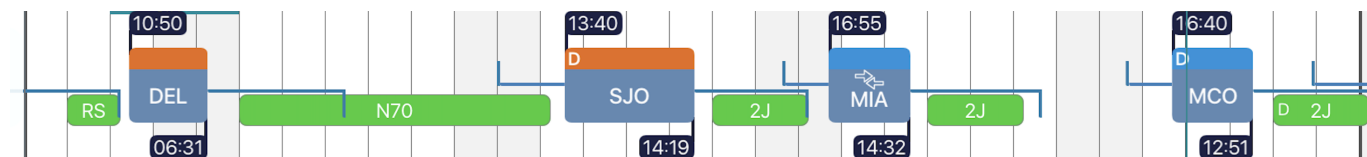
Le Coefficient PV/HC est davantage valorisé sur MC car il est mécaniquement plus compliqué d'atteindre les 75 HDV de vol sur Moyen-Courrier que sur Long-Courrier.

Pour un même TSV, le nombre d'heures de vol est moindre sur MC. Il est tout à fait possible d'avoir un TSV de 12h00 sur MC et de n'effectuer que 5h de vol avec une journée comprenant des temps de béton, des changements de machine et d'équipage...



Exemple de planning : Juliette - 120 PV

Volume de référence : 109,14 HC - estimation des gains selon le grade, la classe et l'échelon



Ce scénario illustre la rémunération variable avant et après le nouvel accord. Le gain total intègre le nouveau coefficient PV/HC et, selon le profil, la revalorisation de la prime CC/CCP.

Profil PNC	Ancien accord	Nouveau coef. PV/HC	Revalorisation prime CC/P	Prime OK Vol sur dispersion	Nouvel accord	Gain total
HST - 10 ans - 2e classe - éch. 4	2 089 €	+59 €	-	-	2 148 €	+59 €
HST - 15 ans - 1re classe - éch. 6	2 491 €	+70 €	-	-	2 561 €	+70 €
HST - 25 ans - hors classe - éch. 9	2 870 €	+80 €	-	-	2 951 €	+80 €
CC - 15 ans - 1re classe - éch. 6	2 897 €	+81 €	+40 €	-	3 019 €	+121 €
CC - 25 ans - hors classe - éch. 9	3 238 €	+91 €	+60 €	-	3 389 €	+151 €
CCP - 20 ans - 1re classe - éch. 7	3 118 €	+87 €	+23 €	-	3 229 €	+110 €
CCP - 30 ans - hors classe - éch. 10	3 368 €	+94 €	+28 €	-	3 491 €	+122 €

Lecture : le gain total correspond à la différence entre le nouvel accord et l'ancien accord. Les montants sont arrondis individuellement à l'euro.

Exemple de planning : Patricia - 136 PV

Volume de référence : 123,90 HC - estimation des gains selon le grade, la classe et l'échelon



Ce scénario illustre la rémunération variable avant et après le nouvel accord. Le gain total intègre le nouveau coefficient PV/HC et, selon le profil, la revalorisation de la prime CC/CCP. Ce planning comprend également une prime OK Vol sur dispersion de 150 € acquise le deuxième jour.

Profil PNC	Ancien accord	Nouveau coef. PV/HC	Revalorisation prime CC/P	Prime OK Vol sur dispersion	Nouvel accord	Gain total
HST - 10 ans - 2e classe - éch. 4	2 372 €	+66 €	-	+150 €	2 588 €	+216 €
HST - 15 ans - 1re classe - éch. 6	2 828 €	+79 €	-	+150 €	3 057 €	+229 €
HST - 25 ans - hors classe - éch. 9	3 259 €	+91 €	-	+150 €	3 500 €	+241 €
CC - 15 ans - 1re classe - éch. 6	3 289 €	+92 €	+40 €	+150 €	3 571 €	+282 €
CC - 25 ans - hors classe - éch. 9	3 676 €	+103 €	+60 €	+150 €	3 989 €	+313 €
CCP - 20 ans - 1re classe - éch. 7	3 540 €	+99 €	+23 €	+150 €	3 812 €	+272 €
CCP - 30 ans - hors classe - éch. 10	3 823 €	+107 €	+28 €	+150 €	4 109 €	+285 €

Lecture : le gain total correspond à la différence entre le nouvel accord et l'ancien accord. Les montants sont arrondis individuellement à l'euro.

Le «c'est grâce à nous» est à la mode...

C'est fatigant, non ? Nous lisons ça et là que des organisations syndicales s'attribuent des avancées auxquelles elles n'ont même pas pensé !). Nous vous invitons à lire les publications de l'ensemble des OSR en scrollant sur Skylib, et vous vous ferez une idée de qui a revendiqué quoi !

Cet accord apporte de nettes améliorations des conditions de travail sur LC et MC, et permet des augmentations de la part variable de nos salaires. Nos revendications ne s'arrêtent pas à ce qui a été obtenu dans le cadre de cet accord, nous éplucherons chaque chapitre de l'Accord Collectif dans le but de l'améliorer lors des prochaines négociations.